

Financement de la nouvelle école

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 2017



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Collège des bourgmestre et échevins
3. Contrats de travail type pour élèves et étudiants, été 2017
4. Contrats de travail élèves et étudiants pour les besoins du CIBETT, été 2017
5. Décompte 2016, frais de l'assainissement des eaux usés
6. Utilisation de la réserve du fonds pacte logement
7. État des restants 2016
8. Organisation du transport scolaire
9. Nomination d'un surveillant pour le transport scolaire pendant l'année scolaire 2017/2018

10. Modification des statuts du syndicat intercommunal SIDOR

11. Modification de l'organisation scolaire 2017/2018

12. Correspondance et questions au Collège des bourgmestre et échevins

PRÉSENTS :

Diane BISENIUS-FEIPPEL, bourgmestre ; Eugène HALSDORF, Victor CHRISTOPHE, échevins ; Raymond KAUFFMANN, Marcel JAKOBS, Patrick CALMUS, Marc LOESS, Francisco RAMIREZ, conseillers, Secrétaire : Marc THILL

1. Approbation de l'ordre du jour

En début de cette dernière séance du Conseil communal avant les vacances estivales, la bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL propose d'ajouter le point 11 à l'ordre du jour. Le point concerne une modification de l'organisation scolaire à opérer sur demande du personnel enseignant. Le huis clos est déclaré pour le point 9 de l'ordre du jour. Les modifications sont approuvées à l'unanimité par tous les conseillers.



2. Communications du Collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL passe en revue la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle école / Maison Relais. Elle se réjouit du bon progrès des travaux et de l'écho positif que reçoit le projet auprès des habitants et du ministère. Prévisiblement les premiers enfants emménageront en automne 2019 dans les nouveaux locaux. Le Collège des bourgmestre et échevins espère recevoir un subside financier du Gouvernement pour la réalisation de ce projet pilote innovateur pour le Luxembourg.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL informe les conseillers sur le résultat intermédiaire de la réclamation que la commune a formulé contre la contribution fiscale supplémentaire infligée à Leudelange pour l'exercice 2015. Les juges du Tribunal administratif ont retenu des quatre arguments invoqués par la commune celui de la lésion présumée de l'autonomie communale. La réclamation a été transmise pour décision à la Cour constitutionnelle.

3. Contrats de travail type pour élèves et étudiants, été 2017

Comme les années précédentes, le Collège des bourgmestre et échevins avait proposé de donner à dix étudiants de Leudelange l'opportunité de travailler pendant les vacances estivales auprès de la commune. Le nombre de seulement neuf candidatures reçues a évité un tirage au sort. Toutes les candidatures ont été acceptées. Les conseillers approuvent unanimement les contrats de travail type des neuf étudiants.

4. Contrats de travail élèves et étudiants pour les besoins du CIBETT, été 2017

Uniquement un seul candidat s'est présenté pour les postes d'étudiants disponibles auprès du centre d'intervention de Bettembourg, CIBETT. Ces postes sont financés par la Commune de Leudelange. Ce contrat de travail trouve également l'accord unanime de tous les conseillers.

5. Décompte 2016, frais de l'assainissement des eaux usés

Pour l'année 2016 le décompte annuel des frais de l'assainissement des eaux usées de la Commune de Leudelange au sein de la station d'épuration de la Ville de Luxembourg s'élève à 409.008,34 €. Les frais seront facturés par le biais de la cotisation au syndicat SIDERO. La participation financière aux frais d'assainissement pour 2016 est approuvée à l'unanimité.

Le conseiller Marcel JAKOBS, délégué de la commune auprès du syndicat SIDERO, critique que le sujet ne fut traité lors d'aucune séance de la commission consultative du SIDERO.

Le conseiller Raymond KAUFFMANN retient l'augmentation sensible des coûts de l'assainissement des eaux usées de 308.000 € pour l'année passée à maintenant 409.000 €. Il pense que cette augmentation est provoquée par les zones d'activités et regrette que les revenus des zones d'activités fassent l'objet de contributions fiscales supplémentaires instaurées par l'État.

6. Utilisation de la réserve du fonds pacte logement

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL rappelle les subventions

que la Commune de Leudelange perçoit en tant que membre du pacte logement pour financer des projets de logement ou des dépenses infrastructurelles. Le Collège des bourgmestre et échevins propose de transférer les subventions d'un montant de 1.187.500,73 € à l'article du budget relatif à la construction de la nouvelle école / maison relais.

Tous les conseillers approuvent à l'unanimité ce transfert de fonds.

Bien que le conseiller Marcel JAKOBS soit satisfait que ce fonds d'un montant de 1.187.500,73 € est finalement utilisé pour la construction de l'école, il aurait préféré que la commune aurait procédé plus tôt à l'acquisition d'immeubles.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL réplique que l'administration communale ne peut pas contraindre les particuliers à vendre leur propriété à la commune. Les opportunités d'acheter du terrain furent rares les années passées.

L'échevin Eugène HALSDORF souligne que les transactions entre particuliers ne sont pas forcément portées à la connaissance de la commune. Les notaires ne sont pas tenus à faire une information.

7. État des restants 2016

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL remercie la receveuse communale Christiane SEYLER pour son excellent travail. L'état des restants pour 2016 se chiffre à 18.904,24 €.

Les arrérages se sont permanents réduits entre 2011 et 2016. 761,42 € sont déclarés irrécouvrables.

Tous les conseillers sont d'accord à déclarer irrécouvrable le montant de 761,42 €, tandis que 18.142,82 € doivent être recouverts.

L'état des restants 2016 est approuvé unanimement par le Conseil communal.

8. Organisation du transport scolaire

L'organisation du transport scolaire est légèrement modifiée à cause du chantier dans la rue Belle-Vue.

L'horaire du bus scolaire pendant l'année scolaire 2017/2018 :

Aller

07.27	13.25	rue de la Gare – maison 151 (arrêt Gare)
07.28	13.26	rue de la Gare – maison 129a (arrêt Ackerheck)
07.30	13.28	rue Schléiwenhaff – en face maison 29
07.31	13.29	rue Schléiwenhaff – en face maison 4
07.33	13.31	rue de la Gare – maison 69
07.35	13.33	rue de Bettembourg – maison 2
07.36	13.34	rue de Bettembourg – maison 26 (arrêt Gruef)
07.37	13.35	rue de Luxembourg – en face maison 33 (arrêt Op der Strooss)
07.39	13.37	rue de la Montée – accès Op Hals
07.40	13.38	rue de la Montée – intersection rue Fronzel
07.41	13.39	rue de Cessange – (arrêt Stiédswée)
07.42	13.40	rue de la Gare – maison 12
07.44	13.42	rue de la Forêt – maison 2 (arrêt Queeschewee)
07.45	13.43	place des Martyrs – École

Retour

12.05	15.50	place des Martyrs – École
12.06	15.51	rue de Bettembourg – maison 2
12.07	15.52	rue de Bettembourg – maison 26 (arrêt Gruef)
12.09	15.54	rue de Luxembourg – en face maison 33 (arrêt Op der Strooss)
12.11	15.56	rue de la Montée – accès Op Hals
12.12	15.57	rue de la Montée – intersection rue Fronzel
12.13	15.58	rue de Cessange – (arrêt Stiédswée)
12.14	15.59	rue de la Gare – maison 12
12.15	16.00	rue de la Gare – maison 46 (arrêt Kammellebiérg)
12.16	16.01	rue de la Gare – maison 68c
12.18	16.03	rue Schléiwenhaff – en face maison 4
12.19	16.04	rue Schléiwenhaff – en face maison 29
12.21	16.06	rue de la Gare – maison 129a (arrêt Ackerheck)
12.22	16.07	rue de la Gare – maison 151 (arrêt Gare)

Le conseiller Patrick CALMUS est de l'avis que les autobus arrivent à trop court terme avant le début des cours. La bourgmestre n'a cependant pas encore reçu des réclamations à ce sujet. Elle propose d'approuver l'organisation du transport scolaire comme prévu. Tous les conseillers communaux sont unanimement d'accord avec l'organisation du transport scolaire.

9. Nomination d'un surveillant pour le transport scolaire pendant l'année scolaire 2017/2018

En séance à huis clos le Conseil communal nomme Simone PINTSCH comme surveillante des écoliers dans le transport scolaire au cours de l'année 2017/2018.

10. Modification des statuts du syndicat intercommunal SIDOR

Le Conseil communal de Leudelage approuve unanimement les statuts modifiés du syndicat intercommunal SIDOR. Sur demande de la Commune de Pétange une ultime modification des statuts a été opérée postérieure au dernier vote et a ainsi provoqué un nouveau scrutin.

11. Modification de l'organisation scolaire 2017/2018

Quelques départs et arrivées imprévues d'écoliers provoquent une ultime modification de l'organisation scolaire, qui avait déjà été votée le 30.06.2017.

Le cycle 3.2 où l'organisation scolaire initiale prévoyait deux classes de 10 respectivement de 11 élèves est maintenant réduit à une seule classe avec 19 élèves. Le cycle 3.1 comportera deux classes avec 11 et 12 élèves.

Tous les conseillers approuvent à l'unanimité cette modification de l'organisation scolaire.

12. Correspondance et questions au Collège des bourgmestre et échevins

Aucune question n'a été posée au Collège des bourgmestre et échevins.



INFO

contact@leudelage.lu

contact@leudelage.lu

Nehmen Sie Verbindung auf mit der Gemeinde Leudelingen!
Prenez contact avec la Commune de Leudelage !